

# CHANTECLER BORDEAUX

## Volley-Ball

Lieu : Gymnase Ginko

Saison 2018-2019

Début de l'activité : Lundi 10 Septembre 2018

### Renseignements personnels de l'adhérent :

**Renouvellement :**     **Oui**     **Non**    Adhésion réglée à l'activité : Volley-Ball

**Identité :**

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

Sexe :  H -  F

Ville de naissance :

**Coordonnées :**

Tel. DOM :

Tel. PORT :

MAIL:

Adresse :

Code Postal :

VILLE :

Responsable légal de l'enfant :

### À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Certificat médical pour les non compétiteurs. Pour les détenteurs d'une licence Compet'lib de la FFVB, la licence en cours de validité sert de justificatif.
- Votre règlement à « V3B »

Adhésion à Chantecler	Catégorie	Cotisation annuelle V3B	TOTAL
25€	Adultes avec ressources	25€	<b>50€</b>
25€	Adultes sans ressources	15€	<b>40€</b>

**Cochez la séance qui vous intéresse :**

- Lundi :**    18h00-19h30 au gymnase Ginko (11 à 17 ans)
- 20h00-22h30 au gymnase Ginko (Adultes)

## Droit à l'image

J'autorise CHANTECLER à utiliser l'image de mon enfant/mon image sur support photographique ou informatique exclusivement pour la présentation et l'illustration de l'activité

OUI  NON

## Assurances

Je certifie être titulaire d'une Assurance Responsabilité Civile couvrant les dommages causés à des tiers ainsi qu'un contrat individuel accident couvrant mes propres dommages corporels.

OUI  NON

- L'association CHANTECLER est couverte par un contrat garantissant « les conséquences financières de la Responsabilité Civile et pouvant incomber à l'assuré pour tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à des dommages corporels et/ou matériels causés à autrui en vertu des règles du droit administratif et du droit civil dans le cadre des activités liées à l'objet social de l'assuré ». L'association CHANTECLER ne couvre pas les adhérents et bénévoles pour les dommages corporels subis dont elle ne serait pas responsable. De ce fait, l'adhérent ou le bénévole doit se prémunir, s'il le souhaite, d'un contrat d'assurance individuelle accident. (Article L 321.4 du code du sport).

J'ai bien noté l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance garantissant l'individuel accident et garde le libre choix concernant la souscription de celui-ci.

- Je déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'Association qui est disponible à son siège 2 impasse Ste Elisabeth
- Je reconnais, en outre, être avisé de mon entière responsabilité et je décharge TOTALEMENT CHANTECLER et ses dirigeants tant que mon dossier d'inscription n'est pas complet, en particulier en ce qui concerne la fourniture d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive.
- J'autorise la Direction de Chantecler à faire donner à l'adhérent les soins médicaux et chirurgicaux nécessaires, si accident grave, et m'engage à rembourser sur présentation des justificatifs, les frais engagés par l'association.
- Je suis informé(e) que l'association sera amenée à stocker mes données personnelles dans le cadre de mon adhésion.
- J'autorise l'association à me transmettre des informations par courrier, mails et sms.

Bordeaux, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

**CHANTECLER BORDEAUX**  
**2 Impasse St Elisabeth 33000 Bordeaux**  
**Tel: 05-57-87-02-57**  
**Mail: [contact@assochantecler.fr](mailto:contact@assochantecler.fr)**  
**Site: [maisondequartierchantecler.fr](http://maisondequartierchantecler.fr)**

